



Commission d'évaluation  
de l'enseignement collégial

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan de réussite**

**du Collège Jean-de-Brébeuf**

Mai 2025

## Introduction

Le Collège Jean-de-Brébeuf est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné situé dans la région de Montréal. Le *Plan institutionnel de réussite pour les cohortes 2023-2027 du collégial* a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 18 juin 2024. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial en mars 2025.

## Évaluation du plan

La Commission a évalué le *Plan institutionnel de réussite pour les cohortes 2023-2027 du collégial* lors de sa réunion tenue le 14 mai 2025. L'évaluation a été réalisée en s'appuyant sur le cadre de référence de l'évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés, publié par la Commission<sup>1</sup>. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les éléments essentiels d'un plan ainsi que les modalités et les critères d'évaluation de ce plan.

### La période couverte par le plan

La période couverte par le plan est de quatre ans, soit de 2023 à 2027.

### Les constats et enjeux

Le plan présente des constats et enjeux, que le Collège nomme défis. Ils résultent d'une analyse de la situation actuelle s'appuyant sur le bilan du plan précédent. Cette analyse tient compte des principaux indicateurs liés à la réussite, soit les taux de réussite, notamment ceux en première session, de persévérance et de diplomation. Toutefois, la lecture seule du plan ne permet pas de comprendre que l'analyse porte également sur les caractéristiques de la population étudiante, ce pourquoi la Commission **suggère** au Collège de rendre explicite dans son plan que les constats et enjeux résultent d'une analyse de la situation prenant en compte les caractéristiques de sa population étudiante.

### Les objectifs en matière de réussite, les indicateurs et les cibles

Le plan identifie 11 objectifs que le Collège nomme buts, auxquels sont associées des mesures de soutien à la réussite. Les objectifs sont en lien avec les constats et enjeux, mais peu d'entre eux sont formulés en termes de résultats attendus exprimant l'impact recherché. Par ailleurs, le plan comprend des indicateurs pertinents accompagnés de cibles initiales et à atteindre au terme du plan. Cependant, ces indicateurs sont associés à quatre grandes catégories de cibles au lieu d'être associés aux objectifs. Afin de pouvoir apprécier annuellement la progression vers l'atteinte des objectifs établis,

*la Commission recommande donc au Collège de formuler, dans son plan, les objectifs en termes de résultats attendus, puis d'associer à chacun de*

---

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Évaluation des plans de réussite des collèges privés subventionnés – Cadre de référence](#), mai 2024, 22 pages.

*ces objectifs au moins un indicateur pertinent accompagné d'une cible à atteindre au terme du plan.*

## **Les moyens et le suivi de leur mise en œuvre**

Le plan présente les moyens que le Collège compte mettre en œuvre pour atteindre chacun de ses objectifs et en identifie presque toujours les responsables. Le plan spécifie aussi qu'un comité de suivi des mesures de soutien sera créé afin de faire le suivi de la mise en œuvre des moyens prévus. Néanmoins, le plan indique que certains moyens seulement seront suivis par ce comité. En outre, le plan n'informe pas sur la fréquence d'application du mécanisme de suivi de la mise en œuvre du plan ni sur les instances ou les personnes qui en sont responsables. Ainsi, afin d'apprécier le déploiement des moyens prévus et de procéder aux ajustements requis, la Commission **invite** le Collège à compléter la description de son ou de ses mécanismes permettant de faire le suivi de la mise en œuvre de tous les moyens prévus, d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire et d'en préciser la fréquence d'application.

## **L'évaluation de l'atteinte des objectifs**

Pour assurer un suivi adéquat des indicateurs de la réussite, le plan prévoit que la Direction des études met à jour un tableau de bord comprenant des données sur la réussite. La mise à jour du tableau de bord est prévue à la fin de chaque session, puis le tableau est remis aux regroupements de programmes en début d'année. Le plan réfère aussi à l'utilisation d'un tableau synoptique. Mis à jour annuellement, ce tableau intègre des mesures du *Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur* afin d'assurer l'arrimage entre les mesures du ministère de l'Enseignement supérieur et celles du plan. Néanmoins, la description de ce mécanisme ne permet ni d'en connaître les responsables ni de comprendre s'il permettra d'évaluer la progression vers l'atteinte de tous les objectifs prévus. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège d'y décrire ou d'y compléter la description du ou des mécanismes de suivi des résultats permettant d'évaluer annuellement la progression vers l'atteinte de tous les objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis, puis d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire.

## **L'actualisation du plan**

Dans son plan, le Collège ne prévoit pas de mécanisme de modification permettant de l'actualiser. Pour ce motif,

*la Commission recommande au Collège de décrire, dans son plan, le mécanisme permettant d'y apporter des modifications afin qu'il soit*

*actualisé et d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire.*

## **La diffusion**

Le plan établit que les mesures d'aide sont communiquées aux étudiants lors du discours d'accueil de la direction ainsi que lors des rencontres d'information aux cours-groupes. Cependant, il n'indique pas s'il est communiqué de manière claire et accessible aux membres du personnel, ce que la Commission **suggère** au Collège de préciser dans le plan.

## Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge **partiellement satisfaisant** le plan de réussite du Collège Jean-de-Brébeuf. Ce plan répond en partie aux critères (conformité, cohérence, clarté), mais des modifications sont obligatoires afin que sa mise en œuvre puisse contribuer à l'atteinte de ses objectifs en matière de réussite dans un contexte de gestion axée sur les résultats. Il doit être transmis de nouveau à la Commission pour évaluation.

Afin de pouvoir apprécier annuellement la progression vers l'atteinte des objectifs établis, la Commission recommande au Collège de formuler, dans son plan, les objectifs en termes de résultats attendus, puis d'associer à chacun de ces objectifs au moins un indicateur pertinent accompagné d'une cible à atteindre au terme du plan. Elle lui recommande également d'y décrire le mécanisme permettant d'y apporter des modifications afin qu'il soit actualisé et d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire. Ensuite, la Commission suggère au Collège de rendre explicite dans son plan que les constats et enjeux résultent d'une analyse de la situation prenant en compte les caractéristiques de sa population étudiante. Elle lui suggère aussi d'y décrire ou d'y compléter la description du ou des mécanismes de suivi des résultats permettant d'évaluer annuellement la progression vers l'atteinte de tous les objectifs sur la base des indicateurs et des cibles établis, puis d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire. Par ailleurs, la Commission suggère au Collège de préciser, à même son plan, qu'il est communiqué de manière claire et accessible aux membres du personnel. Enfin, afin d'apprécier le déploiement des moyens prévus et de procéder aux ajustements requis, la Commission invite le Collège à compléter la description de son ou de ses mécanismes permettant de faire le suivi de la mise en œuvre de tous les moyens prévus, d'en confier la responsabilité à des instances ou à des personnes disposant de l'autorité nécessaire et d'en préciser la fréquence d'application.

Le jugement et les avis émis dans ce rapport remplacent ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

*Original signé*

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Julie Gagné

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**